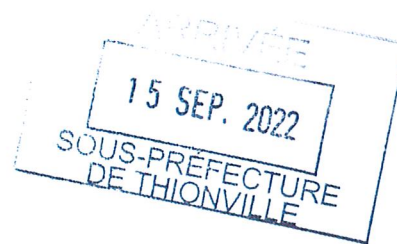


DECISION 2022-76



Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le marché de « maîtrise d'œuvre pour la transformation partielle d'une salle d'archives en bureaux et une modification d'une grande salle de réunion à la Maison communautaire », est conclu le 12 septembre 2022 avec le groupement d'entreprises HOFSTEIN PROJECTS / LABART / SARL SOGECLI à 75012 PARIS, pour un forfait de rémunération provisoire de 19 500 € H.T. (taux de rémunération de 6.5%).

**Article deux :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 septembre 2022

Le Président  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : *14/09/2022* Le Président

Publiée le : *14/09/2022*

Transmis à la Sous-Préfecture le : *14/09/2022*



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024